

29 sep 2022 -08:10

Tous les traitements à visée esthétique ne sont pas sans risque

Dans un nouvel avis, le Conseil Supérieur de la Santé résume les préoccupations les plus courantes concernant les procédures cosmétiques et les traitements de beauté. Certains d'entre eux peuvent avoir des effets néfastes s'ils sont appliqués sans précaution. Les traitements tels que l'injection de botox ou de produits de comblement et l'utilisation de certaines techniques laser ne doivent être effectués que par des médecins ou infirmiers reconnus.

Approche commerciale

De plus en plus de personnes cherchent des moyens pour rester jeunes et attrayants. La demande de pratiques esthétiques a énormément augmenté ces dernières années. Les nouveaux dispositifs et techniques se multiplient donc, mais leur efficacité n'est pas toujours prouvée et il manque souvent les instructions utiles pour garantir une utilisation sûre. De plus et en raison notamment de rentrées commerciales non négligeables, leur utilisation attire non seulement les médecins mais aussi les non-médecins.

Consentement éclairé

Le Conseil Supérieur de la Santé préconise donc une plus grande sensibilisation aux risques de ces traitements et interventions diverses. Les rôles et responsabilités des esthéticien(ne)s, des infirmier/ères, des médecins et des utilisateurs privés doivent être mieux précisés. Les droits et la protection du consommateur doivent toujours être au centre de cette démarche. Il est important que les utilisateurs reçoivent des informations correctes sur le contexte, les risques éventuels et l'efficacité d'un traitement ou d'une intervention. Le consentement éclairé assorti d'une période de réflexion pour le consommateur devrait devenir monnaie courante.

Formation et contrôle

Le Conseil Supérieur de la Santé préconise également un programme de formation solide pour les esthéticiennes. Des contrôles plus stricts dans les centres esthétiques quant à la compétence du personnel et l'utilisation des équipements doivent garantir la sécurité et l'efficacité. De cette façon, non seulement le consommateur sera mieux protégé, mais le praticien restera également correctement informé.

[Vers l'avis complet](#)

Conseil Supérieur de la Santé
Place Victor Horta 40/10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.css-hgr.be>

Sofie Verdoodt
Responsable communication
+3225249105
+32478731183
sofie.verdoodt@health.fgov.be

Fabrice Péters
Coordinateur général
+32 486 31 47 59
+32 2 524 91 74
fabrice.peters@health.fgov.be